



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 33917

Texte de la question

M. Eric Doligé souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'indemnisation des détenteurs d'emprunts russes. Lors de l'examen par le Parlement du projet de loi portant ratification des accords franco-russes, le Gouvernement avait annoncé que l'achèvement du processus de recensement serait effectif pour le premier semestre 1998, le projet de loi disposant des modalités d'indemnisation devant être inscrit à l'ordre du jour du Parlement pour la fin 1998. Malheureusement, en raison de nombreux dysfonctionnements dans la mise en place du recensement, celui-ci s'est achevé en janvier dernier. Or, plus de six mois après la fin de cette procédure, de nombreux créanciers du Loiret s'impatientent et s'interrogent quant à la date et aux conditions de leur dédommagement, et ceci avec d'autant plus d'inquiétude que les résultats du recensement diffèrent selon les sources... Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser quand le Gouvernement entend déposer le projet de loi d'indemnisation portant répartition des 1 500 millions de francs actuellement conservés par le Trésor.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres d'emprunts russes dans l'une des 4 000 trésoreries publiques, afin que ceux-ci soient recensés. Ces titres sont en cours de traitement. A ce jour, près de 90 % de ces titres ont été vérifiés par le Trésor public, dont les agents procèdent depuis plusieurs mois à ce travail minutieux et inédit avec beaucoup de dévouement. Au total, plus de 300 000 porteurs ont fait recenser plus de 9 millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 000 variétés différentes. Dès que les derniers contrôles indispensables pour garantir la sécurité des opérations et préserver les intérêts des porteurs auront été réalisés, les chiffres définitifs seront communiqués. Les sommes correspondant aux six premiers versements effectués par la Russie ont été affectées à un compte spécial du Trésor. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Éric Doligé](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33917

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4795

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6044